

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP007
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER Réunion Conseil Régional 2014-2020
Version	2020.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 mai 2021

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	19
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6a	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 7c	51
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a	53
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 10a	58
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 3d	60
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 5b	62
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 7c	64
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9	68
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.22	69
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.23	70
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	71
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	72

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	75
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	75
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	76
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	79
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	81
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	82
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	85
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	90
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	91
La Financière Région Réunion.....	91
Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion	94
2.2. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion	96
Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME.....	99
<i>Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME</i>	<i>101</i>
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	104
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	106
10.1. Grands projets	106
10.2. Plans d'action communs.....	110
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	113
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	113
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	114
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	114
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	114
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	114
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	115
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	115
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	117
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	118
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	119
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	119

14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	119
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	119
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 119	
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	120
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	120
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	121
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	122
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	123
	Documents.....	124
	Résultats de la dernière validation	125

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2020 a été marquée par le contexte de pandémie mondiale liée à la Covid-19. La France, plus particulièrement, compte parmi les pays européens les plus touchés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. La Réunion, au regard de son éloignement, a été particulièrement affectée.

Dans ce contexte, et pour encourager la reprise de l'activité économique, la Commission Européenne a proposé le 13 mars 2020, l'initiative CRII (*Coronavirus Response Investment Initiative Plus*), et le 02 avril 2020 l'initiative CRII+. Ces initiatives ont pour objectif de faciliter la mobilisation des programmes européens et de proposer de nouvelles actions. En parallèle, la Commission a assoupli certains règlements dont ceux relatifs aux aides d'État. En juillet 2020, une nouvelle initiative dotée de 750 Milliards d'euros a été acté par le Conseil pour mettre en œuvre un plan de relance européen (Next génération EU).

A. Réponses immédiates à la crise sanitaire et à ses conséquences

A l'échelle nationale, une loi sur l'état d'urgence, est entrée en vigueur le 23 mars 2020, pour faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19.

A l'échelle de La Réunion, les entreprises ont rencontré des difficultés de trésorerie liées à une diminution voire un arrêt total de l'activité. Ainsi, pendant le confinement, l'activité a chuté globalement de presque 30 % avec en particulier les secteurs les plus touchés tels que ceux du tourisme, du BTP et de l'événementiel et d'une manière plus globale les TPE. Certains secteurs ont été affectés plus gravement par les contraintes du transport aérien y compris l'arrêt total des livraisons hors France et l'augmentation du coût du fret.

Pour faire face à cette situation, l'Autorité de gestion, en collaboration avec les partenaires mobilisés dans le cadre des de la préparation des programmes européens à La Réunion, a souhaité mobiliser le plus rapidement possible les programmes afin d'apporter des premières réponses à la crise en mobilisant conjointement le FEDER et le FSE, nonobstant les actions menées sur fonds propres.

Ainsi, l'Assemblée Plénière de la Région, a adopté dès le 6 avril 2020, un plan de soutien intégrant la mobilisation des fonds européens. Elle a également délégué au Président la modification des actions financées par le PO FEDER dont la Région assure la fonction d'AG en lien avec la crise sanitaire,

économique et sociale liée à la pandémie afin d'accélérer les prises de décision.

Par ailleurs, la collectivité régionale a fait le choix volontaire de s'engager en complément des mesures déployées par l'État, à hauteur de 120 millions d'euros dont 30 millions d'euros s'appuyant sur les fonds européens, pour soutenir l'économie et permettre aux entreprises de maintenir et/ou relancer leur activité.

En lien avec les règlements CRII et CRII+ de la Commission, l'Autorité de gestion a adopté 5 fiches actions sur les axes 1, 3 et 7 du programme, concernant notamment le soutien à la recherche, à la santé et aux entreprises impactées par la crise. Ainsi, 12 opérations « Covid-19 » ont été sélectionnées pour un CTE de 34 056 236 ,33€.

B. Impacts de la crise sanitaire sur la programmation

1. Niveaux de programmation et de certification

Malgré la crise sanitaire, les rythmes de programmation et de certification du PO FEDER Réunion ont été moins impactés que prévu, aidés en cela par la programmation des premières mesures de lutte contre les effets de la crise.

En effet, au 31 décembre 2020, 1 201 dossiers ont été sélectionnés, représentant un coût total de 1 821 361 761,46 €, soit 84,59% des financements disponibles, correspondant à un montant FEDER de 956 millions d'euros.

Cependant la crise a entraîné le report de la programmation du Grand Projet de l'aéroport notamment, correspondant à 7 % du taux de programmation global, ainsi que deux opérations d'extension des stations d'assainissement.

Le montant cumulé des appels de fonds de l'Autorité de certification auprès de la Commission Européenne s'établissait au 31 décembre 2020 à 802 797 804,31€, soit un taux de certification de 41%.

La certification des dépenses a atteint 416,437 M€ et a permis de dépasser le seuil du dégageant d'office 2020 dès le mois de novembre 2020, et d'enregistrer également une avance de plus de 35 % pour le seuil de dégageant d'office de 2021 (montant UE de 549 906 070,79 €).

Les détails relatifs à la programmation et à la certification pour chacun des axes du programme sont présentés à la section 3.1 du présent rapport.

Eu égard à une procédure de contrôle en cours sur les indicateurs présentés à la section 3.2 du rapport et selon les conclusions, certaines données pourraient être modifiées à la marge.

2. Gouvernance et dynamique de gestion de la programmation

En raison du contexte sanitaire, la gestion de la programmation a été adaptée pour faciliter les tâches

des bénéficiaires.

A titre d'exemple, l'Autorité de Gestion a modifié ses procédures internes pour permettre une gestion dématérialisée des CSF, des VSP etc., visant à assurer malgré le confinement, la continuité de service pour les porteurs de projet. Elle a également mis en place un dispositif d'avance pour les entreprises et associations bénéficiaires du FEDER en mobilisant les avances déployées par le règlement CRII.

Malgré la crise sanitaire, tous les comités locaux de suivi ont été maintenus, mais via des procédures écrites, y compris aux mois d'avril et de mai 2020.

Le Comité National de Suivi a été consulté à plusieurs reprises en 2020 pour la modification ou la création de fiches actions pour pouvoir faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Il s'est prononcé sur l'approbation des critères de sélection de deux nouvelles fiches actions de soutien des TPE au titre de l'axe 3, ainsi que sur une modification de ceux relatifs à l'action 7-09 « extension et restructuration des établissements publics de santé ». En juillet 2020, 3 nouvelles fiches actions ont été approuvées au titre de l'axe 3 relatives aux mesures de soutien déployées en faveur du secteur du tourisme.

Enfin, en décembre 2020, le CNS a été de nouveau sollicité pour se prononcer notamment sur :

- Avancement du PO FEDER 2014 – 2020
- Proposition de modification du programme 14-20 (dont volet REACT EU)
- Proposition de modification des critères de sélection
- Propositions de critères de sélection du nouvel axe REACT EU (hors AT)
- Présentation de la V2 du PO FEDER FSE+ 2021-2027

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE	<p>Depuis le début de la programmation 249 opérations ont été soutenues au titre des 2 objectifs spécifiques de l'axe 1, pour un CTE de 144 M€ et un soutien FEDER de 104 M€, dont 50 opérations pour la seule année 2020.</p> <p>OS 1 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines 23 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE de 17,220 M€ et un soutien FEDER de 13,776 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 opérations de soutien aux infrastructures de recherche dont la poursuite des travaux d'amélioration de la plateforme du GIP CYROI. Il est prévu d'accueillir au total 5 chercheurs dans les infrastructures concernées. - 2 opérations concernent le soutien à la mobilité de chercheurs afin d'encourager les échanges et développer les compétences. - 18 opérations ont contribué à l'amélioration des connaissances au travers de projets de recherche principalement dans le domaine de la santé. 2 opérations ont été programmées pour des recherches en lien avec la COVID 19. <p>OS 2 : Innover pour répondre aux défis territoriaux et conquérir de nouveaux marchés dans les secteurs de la S3 27 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE de 10,352 M€ dont 6,897 M€ de FEDER.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération pour la diffusion et la valorisation de la culture scientifique. - 6 programmes d'actions au bénéfice de 6 structures intervenant pour la mise en œuvre de la S3 - 8 opérations de soutien aux pôles d'innovation - 2 projets innovants portés par des entreprises - 1 opération de soutien de l'innovation par le recrutement de jeunes diplômés - 9 opérations pour la réalisation de projets de recherche dans les domaines de la valorisation de la biodiversité, les énergies renouvelables et les ressources marines.
2	AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	<p>Depuis le début de la programmation 10 opérations ont été sélectionnées pour un CTE de 40,837M€ et un soutien FEDER de 22,682M€. Le développement du THD place la</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Réunion parmi les premières régions françaises au niveau de l'accès au très haut débit. En 2020 la programmation porte sur 4 opérations concentrées sur l'OS4.</p> <p>OS4: Augmenter l'usage des e-services</p> <p>Cet objectif se décline en 3 finalités d'intervention : la mise à disposition de données publiques (Open Data), la dématérialisation des administrations et enfin la e-santé.</p> <p>4 opérations ont été programmées pour un CTE de 345 465€ et un montant FEDER de 276 789€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération concerne la mise à disposition de données publiques (open data) par la Région Réunion. <p>Après un recensement, les principales données publiques du Conseil Régional de La Réunion sur les différentes thématiques (administration et citoyenneté, santé, social, formation, tourisme...) sont ainsi publiées sur un portail open data. Cette opération a pour objectif d'améliorer la transparence de l'action publique, mais aussi le développement économique du territoire, et la création de richesse par la valorisation et réutilisation des données.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 opérations portent sur la dématérialisation de services publics au bénéfice des citoyens de 3 communes (La Possession, Bras Panon et la Petite Ile). <p>L'une des opérations consiste en la création d'une application mobile regroupant toutes les informations utiles liées à la vie quotidienne dans la commune.</p> <p>La deuxième opération vise la création de deux portails web qui permettront une gestion dématérialisée des demandes des usagers liées aux démarches «Famille» et «Citoyenneté».</p> <p>Enfin, la troisième porte sur la modernisation du service public par le numérique.</p>
3	AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	<p>Depuis le début du programme 475 opérations ont été programmées pour un CTE de 367,064 M€ et 162,347 M€ UE dont 92 opérations au titre de 2020.</p> <p>OS 5 : Augmenter la création d'entreprises nouvelles notamment dans les secteurs prioritaires</p> <p>31 opérations ont été programmées au bénéfice de 28 entreprises distinctes avec une contribution totale à l'emploi estimée à 237 ETP, un CTE de 50,167 M€ dont 20,424 M€ de FEDER.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération pour la création d'activité dans le secteur numérique - 7 opérations dans le secteur du tourisme - 12 opérations dans le secteur de l'agroalimentaire

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> - 7 opérations pour les autres secteurs - 2 opérations pour le recrutement de 12 ETP avec la Prime Régionale à l'Emploi - 2 opérations spécifiques en réponse à la crise sur la base du règlement CRI par un soutien en BFR pour les entreprises impactées par la crise sanitaire - <p>OS 6 : Augmenter les parts de marché des entreprises notamment dans les secteurs prioritaires</p> <p>61 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE de 63,834 M€ dont 37,170 M€ UE. La contribution à l'emploi est estimée à 185 ETP</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 opérations portent sur la structuration et la professionnalisation des filières - L'amélioration de la compétitivité des entreprises a été soutenue au travers de 4 opérations de soutien aux compétences immatérielles, 10 opérations de soutien à l'encadrement et 32 opérations de soutien à l'investissement. - 2 opérations spécifiques en réponse à la crise sur la base du règlement CRI par un soutien en BFR pour les entreprises impactées par la crise sanitaire - 2 opérations pour l'amélioration et la refonte de la marque NOU LA FE - 1 opération pour la réalisation d'études en vue de la modernisation d'une zone d'activités
4	PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE	<p>Depuis le début de la programmation 174 opérations ont été soutenues dont 31 en 2020, pour un CTE de 195 M€ et un soutien FEDER de 106 M€, dont 31 opérations en 2020.</p> <p>OS 7 : En 2020, aucune opération n'a été programmée sur cet OS en 2020, le dossier SWAC ne devrait pas se réaliser.</p> <p>OS 8 : 17 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE de 13,580 M€ (UE : 5,104 M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 centrales photovoltaïques en autoconsommation - 2 installations de climatisation solaire - 1 projet de chaufferie biomasse - 2 stations de recharge solaire pour voiture électrique - le dossier global Chèque Photovoltaïque aide à l'acquisition de centrales photovoltaïques individuelles <p>OS 9 : 6 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE de 9,495 M€ (UE : 5,646</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération de rénovation thermique d'une mairie - 3 opérations de rénovation des éclairages publics convertis en LED sur plusieurs communes - 2 opérations d'installation de chauffe-eau solaire collectif sur des logements sociaux <p>OS 10 : 8 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE de 15,129 M€ (UE : 9,409 M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 étude de faisabilité et stratégie de développement sur le RRTG - 1 opération d'amélioration de la continuité cyclable sur la VVR <p>Au titre des ITI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 projet d'aménagement de la zone de régulation pour les bus - ZI Bel Air - 2 opérations d'aménagement de Pôle d'Echanges à Saint-Louis et au Port - 2 projets d'aménagements urbains autour de Pôle d'échanges de Saint-Louis et du Port - 1 opération d'aménagement des abords des stations du projet de transport par câble Chaudron / Bois de nèfles
5	RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE	<p>Depuis le début de la programmation, 84 opérations ont été soutenues pour un CTE de 180,356 M€ (UE : 118,198 M€) dont 22 pour 2020.</p> <p>OS 12 : Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération a été programmée en 2020 : la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Petite Plaine pour un CTE de 179k€. <p>OS 13 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif</p> <p>14 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE de 75,825 M€ (UE 46,634 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 unités de potabilisation, 1 dans l'Est et 2 dans le Sud - 2 opérations portées par le GIP Réserve Naturelle Marine de La Réunion sur son 2ème plan de gestion et sur son plan de communication

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS 14 : Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel 6 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE de 19,758 M€ (UE 13,830 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 opérations d'aménagement et d'équipement de sites touristiques publics - 2 opérations de mise en tourisme du patrimoine culturel la restauration des salines de la Pointe au Sel à Saint Leu tranche 2 et celle du pont suspendu de la rivière de l'Est à Sainte-Rose <p>OS 15 : Accroître la protection des espèces endémiques menacées 10 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE de 1,396 € (UE : 977k€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 projet de Valorisation des Espaces Littoraux de l'Ouest réunionnais pour la ponte des tortues marines - 2 opérations portant sur la préservation du Gecko vert de Manapany - 3 études portant sur la préservation de l'avifaune de l'île - 4 opérations portant sur la préservation de la faune réunionnaise
6	SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE	<p>Depuis le début de la programmation, 16 opérations ont été soutenues pour un CTE de 390,781 M€ (163,523 M€ UE), dont 1 dossier pour 2020.</p> <p>OS 16 : Fluidifier et sécuriser le transport routier La problématique de la mobilité des personnes et des marchandises est prégnante pour le territoire. En effet, cette dernière étant exclusivement assurée par la route, la question de la saturation du trafic s'impose, et fait émerger le besoin d'améliorer l'offre de transport en commun, et de proposer des alternatives au « tout automobile ».</p> <p>En 2020, une opération portant sur la réalisation d'une voie TCSP aux abords du Pôle d'échanges du Port a été programmée pour un CTE de 1 000 000 €.</p> <p>La réalisation de cette voie de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) d'environ 200 mètres sera le prolongement fonctionnel de ces infrastructures permettant une liaison plus directe entre les avenues de la ville du Port.</p> <p>Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable visant à améliorer les conditions de circulation des transports en commun avec un impact positif sur le fonctionnement du réseau, et la qualité de service offert.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
7	REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION	<p>Depuis le début du programme, 60 opérations ont été soutenues pour un CTE de 195,645 M€, dont 11 dossiers en 2020.</p> <p>OS 19 : Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible</p> <p>7 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE de 17,626 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération de construction d'un foyer de vie de 40 places au Tampon - 2 opérations sur le site « SUD REUNION » du CHU de La Réunion, l'une sur les travaux d'extension des urgences et la seconde sur les travaux d'extension et de restructuration du bâtiment central avec la création de 18 nouvelles places - 4 opérations en lien avec la crise sanitaire ont été programmées en vue d'augmenter la capacité du territoire pour faire face à la crise COVID19 : acquisition d'automates pour les tests diagnostiques au COVID19, de respirateurs de réanimation, de matériels pour les services de réanimation et enfin, d'équipements nécessaires pour augmenter la capacité de dépistage sur le territoire <p>OS 20 : Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts</p> <p>En 2020, 3 opérations ont été programmées au titre des ITI pour un CTE de 1,193 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 opérations relatives à la mise en œuvre et suivi de la Stratégie Territoriale de Développement urbain Durable Intégré de la CIVIS et de la CIREST - 1 projet de rénovation du Carré Eglise au Port <p>OS 21 : Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation</p> <p>1 opération de réhabilitation et extension du lycée François de Mahy à Saint Pierre a été programmée en 2020 pour un CTE de 10,083 M€ (UE 7,058 M€) pour une capacité d'accueil de 1 471places.</p>
8	COMPENSER LES SURCOUTS LIES A	Depuis le début du programme, 235 dossiers ont été programmés pour un CTE de 259,780

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	L'ULTRAPERIPHERIE	<p>M€ avec 130,476 M€ de FEDER dont 16 opérations en 2020.</p> <p>OS 22 : Compenser les surcoûts liés au transport de marchandises et à l'installation des entreprises 12 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE de 11,069 M€ et un montant FEDER de 4,235 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 opérations ont porté sur la création d'immobilier d'entreprise, dont une opération de travaux pour accueillir des start up en biotechnologies sur une surface de 4 137 m2 - 10 opérations concernent le soutien aux surcoûts de fret intrant ou extrant <p>OS 17 b : Accroître le développement économique du grand port (...) En 2020, a été programmé la modification du plan de financement du dossier portant sur le traitement des eaux des aires de carénage du Slipway et du Roulev au Port Ouest, pour un CTE de 870 k€.</p> <p>OS 18 b : Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires (...) Aucune opération n'a été programmée en 2020 sur cet OS du fait du report du projet en lien direct avec les conséquences de la crise sanitaire, le lancement de l'opération étant reporté en 2021.</p> <p>IS 23 : Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation 3 opérations ont été programmées en 2020 pour un CTE 3,121 M€ (UE : 2,184 M€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 étude générale de définition des aménagements et actions de réduction de la vulnérabilité sur le territoire à Risque Inondation sur les communes de Saint André et de Sainte Suzanne - 1 opération de fourniture et de pose de repères de crue sur les TRI de la CIREST - la modification du plan de financement sur le dossier reconstruction de l'ouvrage de la ravine des Grègues
9	ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA	Depuis le début de programmation, 16 opérations ont été programmées, dont 2 opérations en 2020, pour un CTE de 32 941 248€ et un montant FEDER de 28 000 028€.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	PÉRIODE 2014-2020	<p>OS22: Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans un contexte de transfert d'autorité de gestion</p> <p>Une opération porte sur le renforcement de la capacité administrative des services, en particulier en termes de gestion du programme.</p> <p>Ainsi, depuis le début de la programmation, le soutien du FEDER a permis la formation de 79 personnes pour renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme dans un contexte de transfert d'autorité de gestion.</p> <p>OS23: Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à La Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme</p> <p>La deuxième concerne les évaluations à mi-parcours de la mise en œuvre du PO FEDER 2014-2020 par la Région Réunion.</p> <p>Ainsi, depuis le début de programmation, 36 actions de communication ont été financées pour valoriser l'action européenne sur le territoire et les réalisations cofinancées par le FEDER, dont 6 pour l'année 2020.</p> <p>Passage à l'Assistance Technique Forfaitaire</p> <p>Il est à noter que, conformément au règlement délégué n°2019/1867 de la Commission Européenne relatif à la simplification de la gestion des fonds européens, la Région Réunion a mis en œuvre, à compter du 13 juillet 2020, un financement à taux forfaitaire pour l'assistance technique.</p> <p>Cette dernière ne fera donc plus l'objet de programmation et de certification des dépenses au coût réel mais sera calculée à partir d'un taux forfaitaire de 4 % des dépenses certifiées au niveau du programme (hors assistance technique).</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	35,00			0,00			Nouvel indicateur suite à la modification du PO FEDER 4.1
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	35,00			0,00			Nouvel indicateur suite à la modification du PO FEDER 4.1
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			39,90			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			231,20			La programmation des opérations est dynamique. Toutefois, le temps de cycle des projets étant de 3 ans, la valeur réalisée sera plus significative en 2022.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	39,90			39,40			28,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	157,20			139,20			70,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	30,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS.01 - Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	chercheurs	Moins développées	5,00	2011	17,00	12,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	11,00		13,00		5,00		5,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	5,00		5,00	

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	130,00			205,00			Les projets programmés en 2020 n'ont pas fait l'objet d'une convention avant le 31.12.2020. Ainsi, la valeur réalisée pour cet indicateur n'évolue pas en 2020.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	130,00			273,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			224,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			228,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	11 500 000,00			7 769 015,39			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	11 500 000,00			19 029 234,55			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			150,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			268,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	205,00			101,00			43,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	219,00			137,00			103,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	150,00			50,00			20,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	170,00			91,00			34,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	6 088 694,85			3 104 735,48			1 742 436,45		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	17 353 367,55			14 491 313,45			12 537 603,53		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	111,00			67,00			23,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	144,00			94,00			48,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	55,00			19,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	42,00			40,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	152 618,43			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	2 380 485,09			910 873,29			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	10,00			0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	55,00			19,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS.02 - Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	Nouveaux services et produits	Moins développées	42,00	2012	60,00	9,00		La valeur 2020 est issue des opérations réalisées uniquement.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	5,00		10,00		42,00		42,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	20 000,00			720,00			La valeur indiquée à ce stade reste faible, cependant les prévisions de réalisation à fin 2021 se situent entre 15 000 et 17 000 ménages supplémentaires.
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	20 000,00			20 306,00			
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	2 000,00			1 983,00			
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	2 000,00			2 070,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	20 306,00			20 306,00			0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	2 070,00			2 070,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS.03 - Augmenter la couverture de l'île en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	%	Moins développées	0,30	2013	95,00	93,00		Poursuite de l'avancement du Plan THD dont l'indicateur se rapproche de la valeur cible

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	87,00		75,00		58,00		27,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	5,95		0,30	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	196,00			0,00			
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	196,00			100,00			
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	21,00			1,00			
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	21,00			25,00			
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	180,00			0,00			
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	180,00			165,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	100,00			100,00			100,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	18,00			10,00			0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	15,00			15,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00			0,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00			0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS.04 - Augmenter l'usage des e-services

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	%	Moins développées	43,00	2013	55,00	62,00		
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	patients	Moins développées	0,00	2013	500,00	1 351,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	62,00		62,00		54,00		54,00	
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	1 351,00		1 351,00		570,00		570,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	43,00		43,00	
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	124,00		64,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	124,00		106,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00		64,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00		104,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	30,00		180,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	30,00		190,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	124,00		64,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	124,00		104,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	38 400 000,00		9 093 656,07			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	38 400 000,00		88 492 522,57			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	4 584 000,00		0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	4 584 000,00		0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	380,00		186,88			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	380,00		801,51			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	76,00		67,00			40,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	79,00		70,00			54,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	76,00		67,00			40,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	79,00			70,00			54,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	134,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	134,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	76,00			67,00			40,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	79,00			70,00			54,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	4 797 908,01			3 341 335,65			1 857 799,85		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	57 745 533,69			30 536 032,43			25 326 513,52		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	136,88			91,10			51,50		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	547,61			361,60			252,50		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	35,00			18,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	7,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	35,00			18,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00			0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	35,00			18,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	1 050 952,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	10 160 534,97			2 571 960,41			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	29,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	158,00			65,50			0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS.05 - Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	Entreprises	Moins développées	1 493,00	2010	1 619,00	1 682,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	1 682,00		1 381,00		1 286,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	750,00			790,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	750,00			1 239,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			99,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			194,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			124,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			134,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	500,00			583,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	500,00			1 040,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	50 000 000,00			42 700 808,14			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	50 000 000,00			82 288 164,15			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	17 000 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	17 000 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			256,08			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			512,50			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	976,00			553,00			470,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	946,00			730,00			407,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	159,00			122,00			86,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	153,00			127,00			99,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	79,00			51,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	79,00			51,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	817,00			448,00			396,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	792,00			594,00			299,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	35 991 063,72			30 668 005,48			13 101 848,62		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	56 932 944,18			52 009 366,38			37 017 924,17		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	218,94			156,10			58,50		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	325,50			283,00			211,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	14,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	149,00			73,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	75,00			23,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	48,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	77,00			50,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	4 470 258,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	29 512 458,50			7 026 936,16			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	26,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	172,00			42,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS.06 - Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	Emplois	Moins développées	19 867,00	2010	20 887,00	24 156,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	24 156,00		24 161,00		23 666,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	6,00			1,54			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	6,00			12,60			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	8 000,00			1 461,18			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	8 000,00			20 411,56			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,83			0,65			0,63		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	6,98			1,55			0,62		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	719,85			212,60			159,40		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	9 799,33			1 289,47			212,60		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,01			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,54			0,13			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	16,96			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	144,20			25,90			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.07 - Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	GWh	Moins développées	1 015,00	2013	1 032,50	951,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	951,00		1 078,80		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.08 - Augmenter la production d'énergie renouvelable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	GWh	Moins développées	267,10	2012	298,50	246,50		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	246,50		196,30		244,10		244,10	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	264,30		266,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	34 172,00			5 617,49			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	34 172,00			14 265,91			
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	Bornes de recharge photovoltaïque	Moins développées	75,00			1,00			
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	Bornes de recharge photovoltaïque	Moins développées	75,00			30,00			
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	Moins développées	7 200,00			5 653,00			
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	Moins développées	7 200,00			9 648,00			
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	Moins développées	12 500,00			0,00			
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	Moins développées	12 500,00			9 553,00			
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	Moins développées	140 000,00			9 537,00			
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	Moins développées	140 000,00			177 465,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	5 080,52			4 000,21			1 684,57		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	12 307,05			5 159,40			4 814,21		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00			0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	13,00			0,00			0,00		
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	5 137,00			3 777,00			0,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	9 787,00			5 843,00			0,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	1 659,00			0,00			0,00		
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	177 248,00			164 773,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 353,82			0,00			0,00		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00			0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00			0,00		
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00			0,00			0,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00			0,00			0,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00			0,00		
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS.09 - Réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR09	Energie électrique évitée	GWh	Moins développées	218,30	2013	242,10	287,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	287,00		257,70		246,70		244,10	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	218,30		218,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	10,00			4,00			
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	10,00			10,00			
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			14,95			
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			19,56			
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	Moins développées	2,50			0,00			
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	Moins développées	2,50			2,50			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	3,00			3,00			1,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	7,00			5,00			5,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	10,89			8,59			8,59		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	19,21			19,21			13,45		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	2,50			2,50			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00			0,00			0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	1,00			0,00			0,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00			0,00			0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	8,50			0,00			0,00		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS.10 - Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	Nombre de voyages / an	Moins développées	44 000 000,00	2014	50 000 000,00	29 869 030,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	42 507 300,00		39 338 676,00		43 391 160,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	12,00			13,00			
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	12,00			13,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	7,00			7,00			6,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	13,00			13,00			13,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00			0,00			0,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	7,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS11b - Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	Points noirs routiers	Moins développées	35,00	2014	20,00	6,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	6,00		21,00		24,00		30,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	35,00		35,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	0,00			0,00			
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	0,00			0,00			Indicateur lié à un projet en cours d'accompagnement Grand projet
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	0,00			0,00			
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	0,00			0,00			
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	tonne	Moins développées	190 000,00			0,00			Nouvel indicateur suite à la modification du PO FEDER 4.1
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	tonne	Moins développées	190 000,00			0,00			Nouvel indicateur suite à la modification du PO FEDER 4.1

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.12 - Diminuer la quantité de déchets ultimes en améliorant la performance du tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation (notamment matière) des déchets

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR12	Quantité de déchets ultimes	Tonnes	Moins développées	432 116,00	2011	407 000,00	535 284,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes	407 219,00		434 000,00		450 650,00		450 798,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes	450 798,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	200 000,00			7 237,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	200 000,00			262 365,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	50 000,00			0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	50 000,00			0,00			
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Équivalent habitant	Moins développées	40 000,00			0,00			
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Équivalent habitant	Moins développées	40 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	7 237,00			7 237,00			7 237,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	233 856,00			137 583,00			35 937,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	20 087,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		eau									
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.13 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	%	Moins développées	42,00	2013	74,00	49,60		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	49,60		49,60		49,60		49,60	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	42,00		42,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	850 000,00			775 080,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	850 000,00			1 398 878,00			
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			23,00			
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			127,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	648 280,00			435 350,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	1 336 122,00			887 180,00			320 547,00		
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	18,00			17,31			0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	117,00			61,73			25,93		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	6 000,00			0,00			0,00		
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00			0,00			0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	18,14			0,20			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS.14 - Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	%	Moins développées	11,00	2014	27,00	18,18		Pas de nouvelle opération réalisée en 2020 sur les sites identifiés.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	18,18		18,18		11,00		11,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	11,00		11,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			4,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			12,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	4,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	12,00			12,00			12,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,90			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS.15 - Accroître la protection des espèces endémiques menacées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	%	Moins développées	19,00	2013	60,00	82,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	82,00		82,00		82,00		19,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	19,00		19,00	

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			5,12			
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			19,35			
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	Moins développées	18,60			0,00			
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	Moins développées	18,60			18,60			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	5,92			3,92			3,92		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	20,93			20,92			7,96		
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00			0,00		
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	18,60			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00			0,00			0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	5,71			0,00			0,00		
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00			0,00		
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS.16 - Fluidifier et sécuriser le transport routier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	jr/an	Moins développées	30,00	2013	0,00	15,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	23,00		43,50		29,00		27,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	27,00		30,00	

Axe prioritaire	7 - REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	120,00			25,00			
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	120,00			50,00			
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	M ²	Moins développées	120 000,00			5 877,00			
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	M ²	Moins développées	120 000,00			10 355,00			
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	M ²	Moins développées	5 000,00			0,00			
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	M ²	Moins développées	5 000,00			4 527,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	25,00			25,00			25,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	25,00			25,00			25,00		
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	5 877,00			5 877,00			0,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	10 355,00			10 355,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00			0,00			0,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00			0,00			0,00		
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00			0,00			0,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00			0,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS.19 - Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	%	Moins développées	3,40	2014	4,40	2,32		
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	%	Moins développées	74,00	2013	80,00	78,60		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	2,32		2,32		3,15		3,15	
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	78,60		78,60		74,00		74,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	3,30		0,00	
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	74,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations	
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			31 237,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			31 237,00			
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	Infrastructures	Moins développées	30,00			19,00			
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	Infrastructures	Moins développées	30,00			44,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	18 687,00			6 137,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	18 687,00			6 137,00			6 137,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	15,00			15,00			0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	44,00			24,00			23,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes	
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	0,00			0,00			0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	6,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS.20 - Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	8,60	2013	14,80	8,60		
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	31,40	2013	62,70	31,40		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	8,60		8,60		8,60		8,60	
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	31,40		31,40		31,40		31,40	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	8,60		8,60	
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	31,40		31,40	

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 10a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	7 000,00			1 579,00			
S	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	7 000,00			9 432,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 579,00			1 579,00			1 371,00		
S	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	7 961,00			7 229,00			3 926,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 728,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS.21 - Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	Elèves/étudiants	Moins développées	108 770,00	2013	115 770,00	124 623,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	122 170,00		117 009,00		114 660,00		114 011,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	118 356,00		117 757,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240 000,00			172 899,00			
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240 000,00			244 241,00			
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	100,00			108,00			
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	100,00			112,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	172 899,00			172 899,00			0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	244 241,00			244 241,00			244 241,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	101,00			96,00			94,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	105,00			102,00			100,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00			0,00			0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	214 810,00			0,00			0,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00			0,00			0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	46,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	22 - Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	Euros	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	278 487 000,00	2010	292 000 000,00	374 000 000,00		La valeur renseignée correspond aux résultats de l'enquête ESANE. Le chiffre indique la valeur pour l'année 2018. Pas de données plus récentes disponibles.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	0,00		316 000 000,00		316 000 000,00		316 000 000,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 5b

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations	
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000,00			1 365,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000,00			13 501,00			
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3 500,00			240,00			
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3 500,00			3 247,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	1 365,00			1 365,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	13 501,00			13 085,00			3 935,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	240,00			240,00			0,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	3 247,00			2 975,00			1 357,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes	
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00			0,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00			0,00			0,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	IS 23 - Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,40	2013	72,00	72,13		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	72,13		72,13		61,83		61,83	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	5,40		5,40	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,50			0,00			
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,50			0,00			
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00			0,00			
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00			0,00			
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			4,00			4,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			4,00			4,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00			0,00			0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00			0,00			0,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS17b - Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR17	Trafic conteneurs du Port	Equivalents vingt pieds	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	221 420,00	2012	290 000,00	365 974,00		La crise sanitaire a peu impacté le trafic maritime dans la mesure où le port de La Réunion a pu maintenir son activité, contrairement aux autres ports de la zone.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port	374 869,00		336 109,00		331 361,00		324 673,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port	240 061,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS18b - Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	Passagers/an	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2 000 000,00		2 500 000,00	1 040 139,00		En revanche, la crise sanitaire a fortement impacté le trafic aérien.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	2 451 666,00		2 422 346,00		2 293 420,00		2 150 510,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	2 078 064,00		2 014 111,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			79,00			
S	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			79,00			
F	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			6,00			
S	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			6,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	79,00			71,00			54,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	79,00			71,00			8,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	8,00			9,00			9,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	8,00			9,00			9,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	47,00			0,00			0,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00			0,00			0,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	4,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.22 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.22

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	jour		120,00	2013	90,00	85,28		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	86,13		87,60		95,46		83,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	75,60		0,00	

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.23 - Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à La Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.23

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	Consultations annuelles		25 000,00	2013	30 000,00	43 118,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	46 891,00		40 120,00		36 317,00		26 205,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	13 484,00		0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 216
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	964
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	304
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	583
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	64

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00					
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	39,90					
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	55 260 652,42					
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	720,00					
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	971 816,57					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	1 011,00					
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	132 241 331,64					
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	55 187 479,15					
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4,00					
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	4,00					
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	5 653,00					
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	9 537,00					
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00					
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	51 834 469,23					
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00					
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00					
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	303 595 514,64					
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00					
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00					
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 579,00					
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	81 957 434,96					
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	98 974 358,27					
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00					
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240,00					
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	108,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	39,90	39,40	28,00	
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	34 753 871,41	27 889 143,93	7 189 017,72	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	826 684,32	146 340,00	0,00	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	976,00	549,00	470,00	
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	95 137 269,64	82 318 611,00	32 922 735,37	
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	32 299 056,21	24 584 019,87	3 787 630,14	
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4,00	4,00	0,00	
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	3,00	3,00	0,00	
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	5 137,00	3 777,00	0,00	
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00	7 237,00	7 237,00	
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	26 714 840,08	14 898 249,18	3 917 935,66	
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	265 541 860,53	263 487 953,32	207 373 310,93	
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00	5,00	5,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 579,00	1 579,00	1 300,00	
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	61 739 012,16	47 868 144,96	25 763 025,25	
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	78 489 061,63	71 357 686,87	1 562 243,02	
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00	4,00	4,00	
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240,00	240,00	0,00	
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	101,00	96,00	94,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	2 655 498,68	0,00	0,00
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	21,00	0,00	0,00
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	13 469 864,29	0,00	0,00
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	1 724 066,34	0,00	0,00
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	1 294 306,48	0,00	0,00
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	2 691 196,10	0,00	0,00
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	8 201 989,35	0,00	0,00
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	0,00
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	0,00
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	0,00
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées				35,00		
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	30			130,00		
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	28000000			144 642 103,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	5 839			20 000,00		
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	3000000			47 386 751,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	123			874,00		
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	38000000			294 489 057,00		
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	22000000			273 533 731,00		
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4			4,00		
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	2			10,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	4800			7 200,00		
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0			140 000,00		
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	20000			200 000,00		
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	30000000			200 497 045,00		
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	1			1,00		
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0			40 000,00		
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	175000000			394 600 000,00		
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5			5,00		
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées				18,60		
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1800			7 000,00		
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	49000000			213 997 143,00		
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	94000000			311 942 321,31		
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2			4,00		
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	200			3 500,00		
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92			100,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	144 642 103,00	71,27%	144 375 580,24	99,82%	137 351 447,56	69 477 321,20	48,03%	236
2	FEDER	Moins développées	Total	47 386 751,00	80,00%	40 837 664,24	86,18%	40 837 664,24	2 533 975,03	5,35%	10
3	FEDER	Moins développées	Total	294 489 057,00	53,07%	364 024 803,70	123,61%	196 733 130,47	177 827 967,06	60,39%	407
4	FEDER	Moins développées	Total	273 533 731,00	57,68%	195 724 194,75	71,55%	165 939 346,82	72 248 933,94	26,41%	165
5	FEDER	Moins développées	Total	200 497 045,00	70,00%	180 356 922,00	89,95%	180 164 517,23	65 967 439,68	32,90%	79
6	FEDER	Moins développées	Total	394 599 999,00	42,31%	390 781 652,21	99,03%	390 781 652,21	306 014 692,54	77,55%	14
7	FEDER	Moins développées	Total	213 997 143,00	70,00%	195 645 196,04	91,42%	185 767 223,59	104 118 779,71	48,65%	55
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	340 339 980,00	55,91%	259 780 768,15	76,33%	174 407 141,29	115 029 422,96	33,80%	221
9	FEDER	Moins développées	Total	32 941 248,00	85,00%	32 941 248,00	100,00%	32 941 248,00	23 791 657,80	72,22%	14
Total	FEDER	Moins développées		1 602 087 077,00	58,68%	1 544 687 261,18	96,42%	1 330 516 230,12	821 980 766,96	51,31%	980
Total	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population		340 339 980,00	55,91%	259 780 768,15	76,33%	174 407 141,29	115 029 422,96	33,80%	221
Total général				1 942 427 057,00	58,20%	1 804 468 029,33	92,90%	1 504 923 371,41	937 010 189,92	48,24%	1 201

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		01	FR94	7 754 796,58	7 754 796,58	647 261,79	1
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		20	FR94	20 581 945,79	20 581 945,79	10 165 053,60	7
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		22	FR94	421 834,15	421 834,15	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		24	FR94	7 059 049,42	7 059 049,42	135 873,26	5
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		01	FR94	26 088 417,52	26 088 417,52	22 183 534,44	4
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		02	FR94	2 065 030,84	2 065 030,84	276 760,31	8
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		03	FR94	9 274,00	9 274,00	7 690,91	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		11	FR94	99 492,64	99 492,64	13 578,78	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		13	FR94	764 624,32	764 624,32	125 825,80	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		17	FR94	1 518 461,28	1 518 461,27	1 075 632,56	4
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		20	FR94	15 262 388,32	15 262 388,32	1 889 937,08	25
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		22	FR94	5 190 779,39	5 190 779,39	625 067,02	16
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		24	FR94	8 877 838,12	8 848 050,75	2 145 670,63	21
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		01	FR94	516 824,08	516 824,09	228 401,46	1
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		02	FR94	248 566,47	248 566,47	160 450,80	2
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		22	FR94	3 272 050,28	3 272 050,28	0,00	6
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		03	FR94	5 311 111,02	4 161 464,82	3 827 201,49	12
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		08	FR94	1 355 412,22	1 306 465,72	1 176 278,88	5
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		10	FR94	803 353,80	456 067,68	400 092,01	5
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		13	FR94	371 588,23	371 588,23	382 729,44	2
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		17	FR94	2 523 965,87	1 567 650,36	1 985 988,63	11
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		20	FR94	5 993 525,87	5 993 525,87	5 870 628,21	8
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		24	FR94	1 059 636,34	780 290,52	0,00	5
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		02	FR94	306 756,63	251 458,77	103 903,01	3
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		03	FR94	501 826,32	241 375,98	500 515,52	2
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		05	FR94	595 123,62	476 098,90	135 813,11	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		06	FR94	484 434,73	339 104,31	250 537,76	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		07	FR94	556 831,49	268 574,17	615 360,56	3
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		08	FR94	303 701,30	303 701,30	262 777,55	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		10	FR94	1 078 173,56	703 390,17	606 190,91	4
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		13	FR94	1 852 822,69	833 770,21	1 924 282,90	5
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		17	FR94	7 938 384,81	7 938 384,82	4 735 498,87	26
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		19	FR94	2 067 292,32	2 067 292,32	1 766 610,09	10
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		20	FR94	6 533 747,88	4 770 763,67	3 761 120,12	13
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		22	FR94	755 279,03	641 002,32	236 667,89	5
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		24	FR94	460 301,47	386 953,75	269 207,83	3
1	FEDER	Moins développées	065	01	07	07	01		22	FR94	3 790 937,84	3 790 937,84	985 177,98	7
2	FEDER	Moins développées	047	01	07	07	02		13	FR94	37 125 426,91	37 125 426,91	1 576 308,46	2
2	FEDER	Moins développées	078	01	07	07	02		18	FR94	1 420 902,31	1 420 902,31	190 290,00	5
2	FEDER	Moins développées	079	01	07	07	02		13	FR94	316 189,44	316 189,44	87 032,25	2
2	FEDER	Moins développées	081	01	07	07	02		20	FR94	1 975 145,58	1 975 145,58	680 344,32	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		03	FR94	50 618 339,36	19 858 755,60	44 510 129,72	84
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		06	FR94	297 860,15	148 930,08	293 152,65	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		07	FR94	91 794 742,83	41 746 079,74	58 925 055,38	81
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		10	FR94	488 791,41	220 635,96	358 730,92	5
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		11	FR94	9 552 575,10	4 148 402,74	1 490 478,99	5
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		12	FR94	32 310,00	16 155,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		13	FR94	2 813 264,46	1 219 325,28	1 982 800,18	16

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		15	FR94	16 366,00	8 183,00	16 390,41	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		17	FR94	569 726,63	279 063,31	573 742,56	6
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		20	FR94	44 000,00	22 000,00	40 121,57	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		21	FR94	108 828,48	48 168,47	109 654,19	2
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		24	FR94	7 072 391,16	3 781 479,36	795 360,06	13
3	FEDER	Moins développées	001	03	07	07	03		16	FR94	30 000 000,00	30 000 000,00	7 500 000,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		03	FR94	222 616,00	117 189,30	212 579,99	6
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		07	FR94	222 969,00	111 484,50	140 080,00	7
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		10	FR94	118 500,00	59 250,00	118 500,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		13	FR94	147 999,00	75 978,00	79 931,00	4
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		15	FR94	6 641 837,72	6 630 693,89	31 839,50	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		17	FR94	36 000,00	18 000,00	36 000,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		20	FR94	120 635,00	60 000,00	50 200,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		21	FR94	13 350,00	6 675,00	13 350,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		24	FR94	20 108 307,42	18 757 027,37	13 441 996,59	73
3	FEDER	Moins développées	072	01	07	01	03		17	FR94	635 425,15	635 425,15	62 276,88	3
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		15	FR94	100 644 042,09	29 978 313,54	21 119 368,33	45
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		18	FR94	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	2
3	FEDER	Moins développées	075	01	07	07	03		15	FR94	25 698 737,69	25 698 737,69	22 873 940,17	9
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		07	FR94	119 536,11	50 000,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		13	FR94	5 211 228,94	2 437 985,87	2 625 979,61	22
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		14	FR94	8 197,50	4 098,75	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		24	FR94	556 106,50	540 032,87	426 308,36	7
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		24	FR94	110 120,00	55 060,00	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		10	FR94	10 883 271,28	6 546 596,28	11 098 278,39	55
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		17	FR94	786 560,25	471 936,15	384 875,18	5
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		18	FR94	11 505,90	11 505,90	11 505,90	1
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		03	FR94	99 618,94	34 866,62	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		10	FR94	20 228 941,39	13 790 698,38	8 831 939,16	32
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		14	FR94	807 165,86	380 646,78	0,00	2
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		17	FR94	533 688,00	186 790,80	240 887,86	2
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		20	FR94	566 697,50	198 344,15	0,00	3
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		22	FR94	718 333,00	251 416,55	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		24	FR94	1 012 500,24	1 007 500,14	0,00	2
4	FEDER	Moins développées	011	01	07	07	04		10	FR94	22 182 948,45	8 093 450,83	7 063 963,43	8
4	FEDER	Moins développées	012	01	07	01	04		10	FR94	2 722 104,00	1 633 262,40	1 250 908,62	1
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		10	FR94	36 217 271,31	36 217 271,31	0,00	4
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		18	FR94	12 700 846,37	10 862 318,27	1 613 105,79	9
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		22	FR94	304 126,50	304 126,50	598 739,61	1
4	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	04		12	FR94	71 900,00	71 900,00	72 305,81	1
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	01	04		12	FR94	68 724 816,78	68 724 816,78	28 137 344,17	21
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	07	04		12	FR94	6 671 883,00	6 671 883,00	3 960 182,69	6
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	07	04		24	FR94	1 090 000,00	1 090 000,00	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	090	01	07	07	04		22	FR94	9 126 759,02	9 126 759,02	8 984 897,33	8
4	FEDER	Moins développées	090	01	07	07	04		24	FR94	263 256,96	263 256,96	0,00	1
5	FEDER	Moins développées	017	01	07	07	06		11	FR94	179 840,00	179 840,00	0,00	1
5	FEDER	Moins développées	020	01	07	07	06		11	FR94	109 026 612,21	109 026 612,21	25 639 573,16	14
5	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06		22	FR94	7 263 634,70	7 223 507,94	4 599 391,60	29
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05		12	FR94	10 665 448,10	10 665 448,10	9 994 430,19	7
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05		22	FR94	1 449 249,23	1 449 249,23	93 091,72	2
5	FEDER	Moins développées	093	01	07	07	06		15	FR94	39 985 506,39	39 833 228,38	25 403 234,43	23
5	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	06		15	FR94	11 786 631,37	11 786 631,37	237 718,58	3
6	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	07		12	FR94	390 781 652,21	390 781 652,21	306 014 692,54	14

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
7	FEDER	Moins développées	049	01	07	07	10		19	FR94	25 423 690,91	25 423 690,91	14 685 491,78	4
7	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10		19	FR94	32 611 679,75	32 611 679,75	22 046 911,53	2
7	FEDER	Moins développées	051	01	07	07	10		19	FR94	81 927 092,65	81 927 092,65	34 965 037,09	6
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		20	FR94	16 146 569,47	11 914 224,66	16 759 964,20	3
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		21	FR94	8 733 333,32	4 366 666,66	5 129 736,84	2
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		18	FR94	432 603,18	432 603,18	429 187,61	7
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		21	FR94	780 249,92	624 199,94	0,00	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		24	FR94	1 423 379,36	1 423 379,36	271 469,17	4
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		15	FR94	215 579,02	215 579,02	224 304,86	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		21	FR94	9 932 848,22	9 932 848,22	3 881 115,20	7
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		24	FR94	11 406 669,50	10 283 757,90	5 725 561,43	13
7	FEDER	Moins développées	112	01	07	07	09		20	FR94	6 611 500,74	6 611 501,34	0,00	5
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	038	01	07	07	07		12	FR94	33 272 500,00	15 804 437,51	6 427 908,26	2
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	040	01	07	07	07		12	FR94	7 627 780,85	7 627 780,85	2 781 744,72	4
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	072	01	07	01	03		17	FR94	39 094 034,61	34 450 976,68	22 258 041,38	10
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	087	01	07	07	05		22	FR94	49 837 651,66	49 837 651,66	14 648 791,46	15
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		03	FR94	44 207 354,31	23 791 809,83	25 121 630,21	75
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		07	FR94	83 254 991,04	41 651 256,92	41 550 120,47	110
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		08	FR94	1 588 267,68	794 133,84	1 564 692,77	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		24	FR94	898 188,00	449 094,00	676 493,69	4
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			18	FR94	19 155 632,43	19 155 632,43	17 993 763,36	10
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			24	FR94	12 611 743,37	12 611 743,37	4 781 279,53	1
9	FEDER	Moins développées	122	01	07	07			18	FR94	160 500,00	160 500,00	127 250,00	2
9	FEDER	Moins développées	123	01	07	07			18	FR94	1 013 372,20	1 013 372,20	889 364,91	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Dans la continuité des études d'évaluations menées en 2019 au titre de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, l'Autorité de gestion a décidé de poursuivre les travaux sur les autres champs d'intervention du PO.

En octobre 2020, le Comité Régional d'Evaluation a ainsi été consulté pour l'examen du cahier des charges de l'étude visant l'évaluation d'impact sur plusieurs priorités d'investissements :

Pi 1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen,

Pi 2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Pi 4c, Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Pi 5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Pi 6c, - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Pi 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Pi 9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Pi 9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés

défavorisées en zones urbaines et rurales

Pi 10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Ces priorités ont été regroupées pour permettre une consultation en plusieurs lots :

- Lot 1 : Infrastructures de recherche et stratégie numérique ;
- Lot 2 : Economie sobre en carbone, Mobilité durable ;
- Lot 3 : Adaptation au changement climatique, Gestion des ressources, Valorisation du patrimoine ;
- Lot 4 : Education/formation, Services à la population.

Les résultats de cette évaluation devraient être disponibles fin 2021.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2020 fut marquée par la crise sanitaire mondiale liée au COVID et dont les premiers effets furent ressentis dès le mois de mars sur le territoire réunionnais.

Les mesures de confinement instituées au mois de mars et avril et l'interruption du trafic aérien (non encore complètement rétabli depuis), ont particulièrement affecté La Réunion dont la situation économique et sociale déjà fragile, s'est dégradée (en particulier le secteur touristique).

Le programme en fut affecté à plus d'un titre :

- Des dossiers d'envergure tel que le Grand projet de l'Aéroport Roland GARROS ainsi que celui du second transport par câble n'ont pu être programmés ;
- Les difficultés rencontrées par les bénéficiaires y compris l'arrêt de l'activité du secteur des travaux et bâtiments publics, ont provoqué des décalages à la fois dans la mise en œuvre des projets, au niveau des paiements, donc au niveau de la certification (à titre d'exemple, l'agrandissement de station d'assainissement).

Face à cette situation, l'AG a notamment mobilisé les instruments mis à disposition par l'UE ainsi que les moyens disponibles du programme afin de mettre en œuvre des premières mesures pour lutter contre les effets de la crise :

Ainsi au titre des nouveaux règlements CRII et CRII plus des mois de mars et avril 2020, ont été déployés :

- Deux fonds de soutiens au fonds de roulement ont été activés : le Fonds soutien Régional (FSR) ciblé sur les TPE, et le FSR tourisme en lien avec le COVID dédié exclusivement à ce secteur particulièrement impacté ;

- L'acquisition de matériels de santé en lien avec le COVID par le CHU ;
- Le soutien à des programmes de recherche en lien avec la santé
- Le soutien à des créations d'activité de fabrication de masques

L'AG a adapté ses procédures au regard des conséquences de la crise sanitaire.

A titre d'exemple :

- Un arrêté collectif a été pris afin de proroger unilatéralement les actes attributifs des subventions arrivant à échéance pendant la période de confinement ;
- Un arrêté collectif a été pris permettant le versement d'avances exceptionnelles : d'un montant maximal de 40 000 €, il cible en particulier les TPE.
- Des procédures dématérialisées de CSF et de VSF ont été déployées ;
- Des fiches et dispositifs spécifiques pour la gestion notamment des FSR pour lequel la Région a assuré le préfinancement et le portage avec le regroupement en 4 dossiers pour 10 000 entreprises bénéficiaires au titre du FSR classique et 400 pour le FSR tourisme, pour accélérer et faciliter le traitement pour ceux-ci.

Face aux difficultés rencontrées par la société Aéroportuaire en particulier la baisse drastique de ses recettes, son autorité de tutelle a souhaité réexaminer son projet d'agrandissement, n'écartant pas l'hypothèse d'une remise en question de celui-ci.

Au regard du poids important de ce projet dans le programme (7 %) et de l'enjeu stratégique majeur lié à la fois sur la nécessaire adaptation de l'infrastructure à l'accroissement du nombre de passagers quand le trafic aura repris, et au regard de l'importance d'un tel chantier a dans le cadre de la relance de l'économie, l'AG a proposé un abondement complémentaire du FEDER au titre d'un plan de financement révisé.

Cette proposition a été acceptée au mois de septembre par l'Autorité de tutelle. Un projet redimensionné et au plan de financement modifié poursuit dès lors son examen au titre de la méthodologie Grand projet dont le dossier modifié a été déposé en novembre 2020 et devrait être programmé en 2021.

Ces nouvelles mesures étaient pour la plupart déjà compatibles avec le PO, les mesures de soutien au fonds de roulement et les conséquences sur le taux de l'axe 8 de la modification du projet de l'Aéroport ont débouché sur une modification du programme qui fut soumise en fin d'année 2020 et validée par la Commission en début 2021.

L'ensemble de ces éléments ont participé à réduire les impacts de la crise sur le programme puisque le taux de programmation a finalement atteint 93 % au 31/12/2020 et le taux de certification 41 %.

Suite à l'accord du Conseil en juillet 2020 sur le plan de relance « Next generation EU » et en particulier de son volet REACT EU, l'AG a enclenché dès le mois de juillet les travaux d'élaboration avec les partenaires du territoire pour élaborer le volet REACT UE du PO FEDER 14-20 et définir les choix stratégiques de manière cohérente et complémentaire tant du PO FEDER FSE+ 21-27 que des crédits encore disponibles du PO FEDER 14-20.

A ce titre, une première version fut présentée lors d'un séminaire partenarial en septembre 2020 et une version plus aboutie au CNS de novembre 2020 avec un projet de *template* modificatif ainsi que des premières propositions de critères de sélection.

Au regard des impacts de la crise sur La Réunion, REACT UE concentrera son intervention autour de 4 axes :

- Le soutien des investissements au titre de la Santé ;
- La relance de l'économie à la fois par le concours direct aux TPE et PME de l'île, et à la fois par le soutien de la commande publique en lien avec les services de base ;
- Un soutien ciblé sur des actions favorisant une transition verte ;
- Et, enfin, le soutien à la transition numérique pour laquelle la crise a notamment joué un rôle de révélateur de la vulnérabilité de l'île tant au niveau des entreprises, que de l'appareil éducatif ou au niveau

des administrations.

Par ailleurs, afin d'optimiser la mise en œuvre des divers outils bénéficiant du concours communautaire sur le territoire dont le FRR, divers travaux ont été menés à l'échelle nationale avec notamment l'ANCT et à l'échelle locale avec l'État et le Département.

Divers ateliers ont été organisés en fin d'année afin de proposer des lignes de partage et un accord régional de relance a par ailleurs été élaboré. Ce dernier a défini une gouvernance veillant à l'optimisation des fonds et à la vérification de l'absence de double financement ainsi que des instances techniques territoriales associant les partenaires.

L'AG, afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi des projets soutenus au titre de REACT UE, a conventionné avec les EPCI une gouvernance au niveau micro régional avec un soutien sous la forme de moyens techniques supplémentaires. Ce soutien consiste au financement d'un poste pour chaque EPCI afin d'animer, de dynamiser et de suivre le dispositif sur leur territoire en associant l'Etat. Les procédures de recrutement ont été enclenchées en fin d'année 2020.

Les travaux finaux se sont achevés début 2021 avec pour objectif un dépôt formel de la modification du PO afférente, après publication du règlement le 22 décembre 2020 et du formulaire SFC.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	24 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	17 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	La Financière Région Réunion
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Saint Denis, Île de la Réunion, France
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution

relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37 B AVENUE JF KENNEDY L-2968 LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12 sept. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	30 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	24 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	24 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00

14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	30 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	24 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	24 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	6 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	6 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	1 563 937,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	1 515 231,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	48 706,00
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion	0,00

active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	20 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	20 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	20 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]

5. Nom de l'instrument financier	Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	La Financière Région Réunion
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non

9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	APICAP
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 rue Goethe 75116 Paris France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI établi par le FEI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	5 nov. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	8 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	10 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	8 000 000,00

15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	514 437,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	474 219,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	40 218,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	2.2. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 192 762,85
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 754 210,28
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 977 602,27
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 582 081,82
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 582 081,82
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00

25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	395 520,45
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	5
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	5
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	5
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	5
29.2.1. dont micro-entreprises	5
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,60
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	0,91
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	4 505 053,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00

41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00
---	------

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]

5. Nom de l'instrument financier	Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	La Financière Région Réunion
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure

9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013

9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non

9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé

III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution

internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BFCOI
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	58 rue Alexis de Villeneuve Saint Denis, Ile de la Réunion, France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI établi par le FEI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 juin 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	18 600 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	14 880 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	14 880 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	14 089 225,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	11 271 380,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	11 271 380,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 817 845,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 817 845,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	8 488,39
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	8 488,39
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement	

(UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	14 672 151,66
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	11 737 721,33
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	13 972 586,14
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	11 178 068,91
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	11 178 068,91
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 794 517,23
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	319
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	319
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	299
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	299
29.2.1. dont micro-entreprises	297
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	16
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de	423 246,35

paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	18 600 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	18 600 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,67
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,53
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant	0,00

nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	21 394 517,23
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	84,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	299,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Agrandissement de l'aéroport ARRG	2020FR16RFMP001	Notification/soumission à la CE prévue	156 923 330,00	128 491 741,00	2020, T2		2017, T1	2022, trimestre 4	8 - 7c	0,00	Passation des marchés	Sans objet	26 sept. 2016	Au regard des conséquences de la crise, le projet a vu son son planning et son plan de financement modifiés en septembre 2020. Cette modification a été intégrée au dossier final. Le GP a été soumis à l'avis de l'expert indépendant en Novembre 2020. Le marché principal doit être notifié en T2 2021.
Nouvelle Route du Littoral avec TCSP (suite décision Grand Projet approuvée au titre du PO 2007-2013)	2016FR16RFMP002	Approuvé	2 023 567 636,00	454 421 027,00	2016, T4	4 avr. 2017	2014, T1	2024, trimestre 2	6 - 7c	82,00	Construction avancée	Linéaire réalisé à 80 %	6 nov. 2013	La partie gros œuvre VIADUC sur laquelle porte le cofinancement communautaire a été livrée début 2021. Un investissement complémentaire non cofinancé par le FEDER, permettra une mise en service partielle sur 75 % de l'ouvrage sous 12mois. La Commission a été informée de ces éléments en septembre 2020. Un nouveau marché est en cours pour terminer la dernière digue à réaliser
THD	2017FR16RFMP001	Approuvé	250 462 700,44	150 758 419,00	2018, T2	30 nov. 2018	2019, T4	2021, trimestre 4	2 - 2a	0,00	Construction	Démarrage des travaux en 2019 – premières prises déployées fin 2020	22 mai 2019	Après un ultime décalage dû à une plainte contre le marché mais qui a été définitivement jugé conforme, les travaux ont débuté. Les premières prises ont été déployées fin 2020, et la livraison de la tranche ferme du marché est prévue en T4 2021.
Traitement amont des déchets		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2020, T2		2020, T4	2022, trimestre 4	5 - 6a	0,00	Conception	Sans objet	3 janv. 2019	L'accompagnement par Jaspers du dossier Grand projet est en cours – le Projet a été réajusté au regard de la modification du PO déposée fin 2019 conformément aux éléments présentés en Comité de suivi de novembre 2019. Sa soumission est conditionnée par l'obtention de la décision des Aides d'Etat dont la pré-notification a été réalisée, et des autorisations environnementales toujours prévues en T2 2021. Le dépôt du GP sera réalisé au 3ème trimestre 2021. Le marché a été signé par le maître d'ouvrage.

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Nouvelle Route du Littoral avec TCSP

L'opération est déjà partiellement réalisée (80% du linéaire total) dont l'ensemble de la partie viaduc ainsi que certaines digues, et le raccordement de l'entrée Nord de St Denis (non financés par le FEDER) dont l'achèvement est prévu en T2 2021. Le Viaduc sur lequel porte le cofinancement communautaire, a d'ailleurs été livré par l'entreprise début 2021.

La livraison de la totalité de l'ouvrage est liée à l'achèvement de la dernière digue. Le Maître d'ouvrage a informé la Commission via une note du 4 septembre 2020, de la situation des divers marchés concernant l'ouvrage et des perspectives.

Un investissement complémentaire non-cofinancé par le PO FEDER permettra une mise en service partielle de l'ouvrage sur 80 % de son tracé. La date prévisionnelle d'achèvement global de l'ouvrage est reporté à 2025 T4.

Agrandissement de l'aéroport ARR

La crise sanitaire liée a impacté de façon significative le trafic aéroportuaire de La Réunion, et de fait les recettes de la société aéroportuaire.

A ce titre, l'autorité de tutelle a souhaité réexaminer le projet. Afin de maintenir le programme d'investissement, l'AG a proposé en juin 2020 en accord avec l'État, d'augmenter le concours communautaire apporté au projet au regard notamment du rôle que joue un tel chantier au titre de la relance économique.

Cette proposition fut acceptée en septembre 2020. En conséquence l'investissement a été redimensionné et le plan de financement adapté.

Cette modification a impacté le taux de cofinancement de l'axe 8 dédié aux surcoûts : présentée au CNS de novembre 2020, la modification du PO a été validée par la Commission en janvier 2021.

ARRG a introduit en 2020 une actualisation de la notification des aides d'état qui a abouti à une décision positive de l'autorité compétente (DGAC) en octobre 2020, autorisant une intensité d'aide plus élevée. En parallèle, la dernière autorisation environnementale a été obtenue en août 2020.

Sur la base de ces éléments finalisés, le dossier GP actualisé a été soumis à l'évaluation des experts

indépendants en novembre 2020,.

Le GP a été notifié en T2 2021.

Traitement en amont des déchets

Les services de l'AG Région ont proposé aux deux porteurs de projet potentiels, un accompagnement sur la méthodologie GP.

Dans un contexte de fin de programmation, au regard des incertitudes liées tant aux conditions financières finales soutenant l'équilibre économique du projet UVE, qu'à l'obtention des décisions des aides d'Etat et des autorisations environnementales, le CNS de novembre 2019 a acté la concentration des moyens communautaires sur la partie de traitement amont.

La modification de programme déposée fin 2019 a pris en compte ces éléments, le GP étant à ce titre rebaptisé « Traitement Amont des déchets ».

La soumission du dossier à l'évaluation de la qualité par les experts IQR est prévue pour le T2 2021, après finalisation des procédures financières, environnementales et de pré-notification des aides d'Etat.

Compte tenu de ces éléments, la date prévisionnelle de notification du GP serait décalée à T3 2021, conditionnée par l'avis des experts IQR.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - PROGESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	7 - REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
-----------------	--

--

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
-----------------	---

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	2 701 736,98	2,62%
4	86 401 460,75	54,76%
5	10 514 105,88	7,49%
6	66 137 764,64	39,61%
8	32 262 146,07	16,95%
Total	198 017 214,33	17,52%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	26 mai 2021			Résumé à l'intention des citoyens		

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 214,29 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 214,29 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 320,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 446,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 600,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 101,61 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 103,16 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 103,17 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 103,92 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO02, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 115,48 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 132,44 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 675,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: IS19, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.73.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique/Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 38.2 doit être >= à l'élément 15.2: instrument financier «Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion» - 0,00 < 2 000 000,00.
Avertissement	2.73.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique/Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 38.2 doit être >= à l'élément 15.2: instrument financier «Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME» - 0,00 < 2 817 845,00.
Avertissement	2.74.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique/Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 38.2.1 doit être >= à l'élément 15.2.1: instrument financier «Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion» - 0,00 < 2 000 000,00.
Avertissement	2.74.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique/Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 38.2.1 doit être >= à l'élément 15.2.1: instrument financier «Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME» - 0,00 < 2 817 845,00.
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion», produit financier «2.2.Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion» - 0,00 < 395 520,45.